

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 24 MARS 2025**

Objet : Offre de formation 2026-2030 - mentions

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le projet de mentions ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur la demande d'accréditation des mentions de l'offre de formation 2026-2030.

Après en avoir délibéré :

Article unique :

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les demande d'accréditation de mentions de l'offre de formation 2026-2030.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 22

Contre : 11

Abstention : 1

Nanterre, le 24 mars 2025

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 24 MARS 2025**

Objet : Offre de formation 2026-2030 - listes des écoles doctorales en demande d'accréditation

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le tableau DAE 33 - listes des écoles doctorales en demande d'accréditation ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur la liste des écoles doctorales en demande d'accréditation pour la période 2026-2030.

Après en avoir délibéré :

Article unique :

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la liste des écoles doctorales en demande d'accréditation pour la période 2026-2030.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 12

Nanterre, le 24 mars 2025

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglena JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 24 MARS 2025**

Objet : Offre de formation 2026-2030 - fiches projets

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu l'ensemble des fiches projets ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les fiches projets de l'offre de formation 2026-2030.

Après en avoir délibéré :

Article unique :

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les demande d'accréditation des fiches projets de l'offre de formation 2026-2030 à transmettre à l'HCERES.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 11

Nanterre, le 24 mars 2025

Pour la Présidente et par délégation,

La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglena JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 24 MARS 2025**

Objet : Calendriers universitaires de l'année 2025-2026

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 et D.123-13 ;
- Vu l'arrêté ESRS1331410A du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les calendriers universitaires de l'année 2025-2026 portant session unique ou double session, approuvés par le Comité Social d'Administration (CSA) du 14 mars 2025 ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'émettre un avis sur les calendriers universitaires de l'année 2025-2026 ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les calendriers universitaires généraux de l'année 2025-2026 portant sur deux sessions et une session unique.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 12

Nanterre, le 24 mars 2025

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 24 MARS 2025**

Objet : Subvention proposée par la Commission d'Aide aux Projets Etudiants du 19 mars 2025 : projet URBN festival 2025

La Commission de Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les subventions proposées par la Commission d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE) du 13 mars 2024 ;

Considérant qu'il revient à la Commission de Formation et de Vie Universitaire d'émettre un avis sur les subventions proposées par la commission d'aide aux projets étudiants du 13 mars 2024 ;

- URBN Festival 2025 : 4 ième édition du festival hip-hop interuniversitaire. La somme demandée (5000 euros) est accordée au projet.

Après en avoir délibéré,

Article unique :

La Commission de Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la subvention proposée : URBN Festival 2025 par la Commission d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE) du 13 mars 2024.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Nanterre, le 24 mars 2025

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglena JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 24 MARS 2025**

Objet : Dossier d'auto-évaluation pour la Commission Consultative Nationale (CCN) de l'IUT

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu l'avis du conseil de l'IUT en date du 18 mars 2025 ;
- Vu le dossier d'auto évaluation pour la CCN ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur le dossier d'évaluation de l'IUT pour la Commission Consultative Nationale

Article unique :

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur le dossier d'évaluation de l'IUT pour la Commission Consultative Nationale.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 22

Contre : 8

Abstentions : 1

Nanterre, le 24 mars 2025

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 24 MARS 2025**

Objet : Bilan annuel de l'utilisation des crédits CVEC

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le bilan présenté en séance ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur le bilan annuel de l'utilisation des crédits CVEC.

Article unique :

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur le bilan annuel de l'utilisation des crédits CVEC.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 21

Contre : 1

Abstentions : 12

Nanterre, le 24 mars 2025

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 24 MARS 2025**

Article 1 :

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur l'ensemble des conventions internationales mentionnées ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 9

Article 2 :

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les conventions de formation mentionnés ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 7

Nanterre, le 24 mars 2025

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglana JELEVA

